

FINANCES

Décision modificative n°3 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

1 DOCUMENT - Publié le 24 novembre 2022

CIAS
Communauté Intercommunale d'Agglomération de Soins à Domicile

DÉLIBÉRATION
N° 003 Année 2022
Date adoptée : 28 NOV. 2022
Publiée le : 28 NOV. 2022
Validée le : 28 NOV. 2022

FINANCES
Délibération modificative n°3 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à domicile de CAS Grand Lac

Motivés la vaine préférence indiquée que suite à l'effectif des résultats de fonctionnement 2021 du Service de soins infirmiers à domicile, il convient de prendre la décision modificative suivante.

Section de fonctionnement :

REVENUS	
001 - Résultat de fonctionnement reporté	+57 000,00 €
TOTAL COMPTES 001	+57 000,00 €
0413 - Remboursement sur récépissé soins dispensés non médical	+50 000,00 €
TOTAL COMPTES 0413	+50 000,00 €
TOTAL REVENUS	+107 000,00 €
DEPENSES	
04111 - Rémunération principale	+90 000,00 €
TOTAL COMPTES 04111	+90 000,00 €
0415 - Déplacements aux prestations d'application	+17 000,00 €
TOTAL COMPTES 0415	+17 000,00 €
TOTAL DEPENSES	+107 000,00 €

Section d'investissement :

REVENUS	
2382 - Recettes affectées à l'investissement	+122 963,57 €
TOTAL COMPTES 2382	+122 963,57 €
TOTAL REVENUS	+122 963,57 €
DEPENSES	
2382 - Intérêt de transport	+122 963,57 €
TOTAL DEPENSES	+122 963,57 €

Le budget modificatif est soumis à l'approbation de l'Assemblée communautaire. Il est soumis à la validation de l'Assemblée communautaire. Il est soumis à la validation de l'Assemblée communautaire. Il est soumis à la validation de l'Assemblée communautaire.



SKM_C450I22112817270

TÉLÉCHARGER | (PDF, 108,2 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.